AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C1794
FR0011950732-FS0587

5 juin 2020

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ELIOR

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 5 juin 2020, la société par actions simplifiée BDL Capital Management[1] (24 rue du Rocher, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds et de SICAV dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 11 mars 2020, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ELIOR et détenir, à cette date, pour le compte desdits fonds et SICAV, 8 948 233 actions ELIOR représentant autant de droits de vote, soit 5,14% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions ELIOR sur le marché.

Le déclarant a précisé détenir, au 5 juin 2020, pour le compte desdits fonds et SICAV, 9 302 961 actions ELIOR représentant autant de droits de vote, soit 5,34% du capital et des droits de vote de cette société[3].

[1] Détenue au plus haut niveau respectivement à hauteur de 50% par MM. Hugues Beuzelin et Thierry Dupont, lesquels ne détiennent directement aucune action ELIOR.
[2] Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 174 092 839 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Sur la base d'un capital composé de 174 125 268 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.